

Vers cette époque, nous relevons les signes précurseurs des perturbations profondes qui devaient se manifester plus tard dans la vie même des moines de Saint-Chef. Ils se manifestent par l'attitude nouvelle des bourgeois du pays qui ne veulent plus reconnaître l'Abbé pour leur seigneur féodal. Aynard, ne sachant comment les ramener dans l'obéissance, « vint à Vienne, en 1255, et se présenta au Chapitre général qui se tint, cette année, le lendemain de la fête de Saint Jean-Baptiste, demandant à l'archevêque et aux chanoines, aide et conseil en cette affaire, puisque les hommes et tout ce qu'il possédait à Saint-Chef relevaient d'eux » (*Reg. capitul.*, f^o 50)¹.

Cet abbé Aynard qui fut assez remuant, semble-t-il, alla voir, dans son château de Beauvoir en Royannais, en 1270, la Dauphine Béatrix, devenue veuve, « pour régler avec elle de ses prétentions sur le château et le Mandement de Dantesieu (Demptézieux). Il reconnut les tenir en fief du Dauphin, et promit d'entretenir fidèlement les conventions qui avaient déjà été arrêtées entre eux pour ce sujet. Le principal article en étoit que l'Abbé, même par la considération de la ville de Saint-Chef, qui a dans l'acte le nom de Saint-Theudère, seroit obligé de secourir le Dauphin entre le Rhône et l'Isère dans les guerres qu'il y auroit, pour attaquer ses ennemis, soit pour s'en défendre »². Dans le cas où la guerre serait faite contre l'Archevêque, il étoit entendu que la ville de Saint-Chef n'apportait pas son appui aux Dauphins³.

Par ce traité la suzeraineté des Dauphins sur Saint-Chef étoit bien définitivement reconnue en raison du fief de Demptézieux, mais comme

1. Charvet, *loc. cit.*, p. 397.

L'acte fut signé par Sibond, aumônier, et Guillaume, moines de Saint-Chef, comme témoins, avec Arbert de Bocsozel, Gui de Virieu, Dreux de Beauvoir, Soffrei de Vallin, Jean Chalvet et Georges de Broenc, chanoines de l'église de Vienne.

2. Nicolas Chorier, *loc. cit.*, t. II, p. 149.

La dauphine Béatrix étoit veuve de Guigues-André.

3. L'abbé Varnet ajoute à ce sujet, sans plus de précision, qu'un autre acte de date postérieure oblige la ville de Saint-Chef à fournir, le cas échéant, 100 hommes de pied et une contribution de deux sols par feu.

Il fait aussi remarquer que cette terre de Demptézieux, devenue plus tard objet de litige entre les comtes de Savoie et les Dauphins, fut attribuée définitivement à ces derniers, sans qu'on sache comment elle avoit cessé d'appartenir à l'Abbaye. Aussi voit-on un des descendants de la maison de la Tour, Jean II, concéder aux moines de Saint-Chef, par privilège daté de Bourgoin le 24 juin 1316, la faculté d'y faire paître leurs troupeaux.